

LE MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE (MAC) DE MONTRÉAL MÈNE UN **PROJET PILOTE** D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEUR.S.E.S LORS DES **MÉDIATIONS** RELATIVES AUX NORMES DU TRAVAIL À LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (**CNESST**).

Ce projet-pilote est réalisé grâce à l'appui d'Au bas de l'échelle et à la participation financière du ministère de la Justice du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice.



Financé par

Justice
Québec 



**CONTACTEZ-NOUS POUR
DE L'AIDE EN MÉDIATION**

514-271-3184
mediation@macmtl.qc.ca
macmtl.qc.ca



**MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL**

**ACCOMPAGNEMENT
AUX NORMES DU
TRAVAIL**

.....
**POUR NE PAS ÊTRE SEUL.E
FACE À L'EMPLOYEUR LORS
DE LA MÉDIATION**



Le MAC de Montréal veut remédier à ces situations et redonner du pouvoir aux travailleur.se.s qui sont souvent seul.e.s devant une machine qu'elles et ils ne connaissent que trop peu.

Les salarié.e.s **non-syndiqué.e.s** peuvent notamment faire une plainte à la CNESST pour :

- congédiement sans cause
- harcèlement psychologique
- pratiques interdites

Une fois la plainte déposée, la CNESST tient une séance de médiation entre l'employé.e et l'employeur. Souvent, une entente est signée et le dossier est ainsi réglé définitivement.

Par manque d'expérience ou de connaissances dans le domaine, des salarié.e.s peuvent conclure des ententes trop modestes ou désavantageuses .

Des ententes mal rédigées peuvent aussi entraîner des problèmes au plan fiscal ou avoir des impacts sur les prestations d'assurance-chômage.



BESOIN D'AIDE ?

mediation@macmtl.qc.ca